



Royal Canadian Gendarmerie royale
Mounted Police du Canada

RETURN BIDS TO :

RETOURNER LES SOUMISSIONS :

RCMP-GRC
Bid Receiving/Réception des sousmissions
Attention: Jordan McKenna
Mail Stop/Arrêt postal 15
73 chemin Leikin Drive,
Ottawa, ON K1A 0R2

AMENDMENT TO THE INVITATION TO TENDER

Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

MODIFICATION À L'APPEL D'OFFRES

Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments – Commentaries

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. – No de téléphone:

()

Facsimile No. – No de télécopieur:

()

Title-Sujet Construction - Bâtiment A		
Solicitation No. – No. de l'invitation 201801002	Amend. – Modif. No. : 2	Date 17 juillet, 2018
Client Reference No. - No. de Référence du Client 201801002		
GETS Reference No. – No de Référence du SEAG		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 14:00 HAE on – 31 juillet, 2018.		
F.O.B. - F.A.B. Destination		
Address Enquiries to: - Adresser toute questions à : Jordan McKenna		
Telephone No. - No de telephone 613-843-5518	Fax: 613-825-0082	
Destination of Goods - Destinations des biens: See Herein		
Instructions : See Herein / Voir aux présentes		
Delivery Required – Livraison exigée: See Herein		
Name and Title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm. Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		

Modification n° 2

Construction – Bâtiment A
N° DE L'INVITATION : 201801002

Date : 17 juillet 2018

La modification n° 2 vise à modifier la demande de propositions, à répondre aux questions et à apporter les changements indiqués ci-après.

LES DOCUMENTS DE L'APPEL D'OFFRES ONT FAIT L'OBJET DES CHANGEMENTS SUIVANTS, QUI ENTRENT EN VIGUEUR IMMÉDIATEMENT.

Questions et réponses, partie 2

Q1) La nomenclature ne semble pas inclure le nom d'un fabricant pour les appareils sur toit et les condenseurs. Pouvez-vous nous le fournir?

R1) Aucun changement. Le modèle approuvé ou l'équivalent est montré dans la nomenclature. Appareil de conditionnement d'air : l'ajout sera fait dans l'addenda; Appareil bibloc DX de base, deux tonnes. Toute l'information à l'appui de la sélection parmi les fournisseurs de préférence se trouve sur les dessins, mais le modèle sera tout de même ajouté.

Q2) Les dimensions des silencieux qui figurent sur les dessins ne sont pas indiquées dans le devis, et les longueurs ne sont pas non plus indiquées sur les dessins. Les silencieux semblent se trouver à des endroits où il pourrait y avoir des registres coupe-feu. Pourriez-vous clarifier ce qu'il en est et corriger le dessin, s'il y a lieu?

R2) Silencieux : Aucun changement; les dessins contiennent suffisamment d'information pour que le fabricant puisse déterminer les dimensions des silencieux. Le fabricant des silencieux calcule la longueur à partir de l'information suivante : fréquences, vitesse maximale, perte de pression maximale, dimension des conduits.
Silencieux et registres coupe-feu – Aucun changement; nous croisons seulement une séparation coupe-feu avec les silencieux (trois silencieux dans la salle 102). Les silencieux seront installés après le registre coupe-feu (contrairement au dessin, il ne se trouvera pas dans le mur).

Q3) Veuillez confirmer que les appareils sur toit sont des ensembles et que tous les dispositifs de commande sont installés en usine. C'est-à-dire que nous intégrons Bacnet à cet appareil aux fins du contrôle par le système d'automatisation de bâtiment.

R3) Oui, les dispositifs de commande des appareils sur toit sont installés en usine (ce qui sera clarifié dans un addenda).

Q4) Veuillez confirmer que les trois appareils de conditionnement d'air sont de type autonome et ne nécessitent pas de raccordement au système d'automatisation de bâtiment.

R4) Ajouté aux spécifications pour la mise en marche/l'arrêt, l'alarme et l'état; ce sera indiqué dans l'addenda;

Q5) La séquence des opérations à la section 25 90 01, ne fait aucune mention d'un raccordement des ventilateurs d'extraction au système d'automatisation de bâtiment, mais je vois que la mise en marche et l'arrêt d'EF-4 (dans la nomenclature sur le dessin M400) devrait correspondre à l'horaire du système de gestion de l'énergie. Est-ce que c'est ce qui est réellement requis pour EF-4? Veuillez confirmer.

R5) Ajouter au devis : EF-4 selon l'horaire du système de gestion de l'énergie. Ce sera clarifié au moyen d'un addenda.

Q6) Est-il prévu que ces 20 appareils à volume d'air variable (VAV) seront assortis d'un réchauffage électrique? De plus, est-ce que l'actionneur est livré avec les appareils à VAV, de sorte que nous n'avons pas à le fournir? Veuillez confirmer.

R6) Nous avons modifié la nomenclature afin de supprimer l'indication que le réchauffage et l'actionneur sont fournis par le fabricant des appareils à VAV; ce sera clarifié dans l'addenda.

Q7) Veuillez confirmer les exigences de formation pour notre système d'automatisation de bâtiment. Selon la section 25 01 12 (EMCS: TRAINING), on nous demande d'offrir la formation en deux étapes, ce qui représente environ sept jours complets de formation sur le système d'automatisation de bâtiment sur place (environ 53 heures consacrées à la technologie). N'est-ce pas excessif pour un système de base comme celui-là? Veuillez confirmer l'intention finale en ce qui a trait au programme de formation. Normalement, la formation dure environ deux jours. Une journée de formation est donnée lors du transfert du système et une autre journée de formation a lieu plusieurs mois plus tard. Est-ce que ce serait jugé suffisant?

R7) Les exigences en matière de formation ont été modifiées, une clarification sera fournie dans un addenda.

Q8) Est-ce possible d'obtenir une liste des entrepreneurs généraux qui présentent des soumissions, afin de leur envoyer le prix de la menuiserie?

R8) Il n'existe pas de liste complète. Veuillez consulter la « Liste des fournisseurs intéressés », sur la page principale de l'appel d'offres en ligne. L'inscription à cette liste se fait sur une base volontaire.

Q9) Ce bâtiment a-t-il une adresse?

R9) L'adresse exacte n'est pas encore connue. L'emplacement est à Ottawa (partie Est), en Ontario.

Q10) Est-ce que la GRC supprimera l'exigence obligatoire O2?

R10) L'enceinte blindée contre les radiofréquences constitue un élément important de la construction. Par conséquent, l'exigence O2 est maintenue.

Q11) Est-ce qu'un rapport géotechnique sera diffusé?

R11) La réponse est fournie dans la modification n° 1.

Q12) Pourriez-vous nous fournir le nom d'un fabricant de préférence pour la clôture?

Selon le devis ou les détails, il faut fournir une clôture à mailles losangées de 3 po sur 0,5 po.

R12) Non fourni.

Q13) Dessin E-001, note 8 : Veuillez préciser si cet élément est fourni par le propriétaire ou par l'entrepreneur.

De plus, le dessin n'indique pas où le conduit passera.

R13) Dans la note 8, le terme « Provide » (fournir) est utilisé, ce qui signifie « fournir, installer et raccorder », selon l'élément dans la légende du dessin E000. L'endroit où passe le conduit est indiqué dans la note 2 du dessin E401 et dans le dessin détaillé 1, intitulé « Site Plan – Ancillary Systems ».

Q14) Veuillez confirmer la date prévue du début des travaux.

R14) À l'attribution du contrat.

Q15) Veuillez confirmer la durée des travaux.

R15) Voir la partie SA06, Durée des travaux, sous « Formulaire de soumission et d'acceptation »

TOUS LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.

FIN